

Mandrakesoft sort du redressement judiciaire

Mandrakesoft a réussi son redressement. Son sort était entre les mains des juges parisiens depuis que l'éditeur Linux a été mis en « période d'observation » suite à un redressement judiciaire prononcé il y a 14 mois.

Aujourd'hui, le tribunal de Commerce de Paris a rendu son verdict. Il a accepté la sortie de redressement judiciaire par voie de continuation telle que proposé par la société. Les juges ont estimé que l'entreprise avait désormais sorti la tête de l'eau. En effet, Mandrakesoft a connu récemment ses premiers bénéfices grâce à une réduction de ses coûts de structure, et à l'amélioration de sa marge. Le plan qui a été accepté inclut un remboursement des créances passées, sans recapitalisation préalable, et sur une durée de 9 ans. Débarrassé de cette épée de Damoclès, l'éditeur va pouvoir se concentrer sur le lancement de la nouvelle version du système d'exploitation Mandrakelinux 10.0 Official.